

## Compte rendu de la CPC Livre/Lecture publique 02/12/08

Présents : Philippe Coenegrachts (Président) ; Marianne Bragard (Bibliothèque principale communale de Morlanwelz) ; Nathalie Dubois (Bibliothèque Université du Travail Charleroi) ; Fabienne Gérard (Bibliothèque communale de Saint-Ghislain) ; Florence Richter (Rédactrice en chef de la revue « Lectures », Ministère de la Communauté française (DGC)).

Rapporteure : Sabine Beaucamp (Coordinatrice des publications à Présence et Action Culturelles)

Philippe Coenegrachts informe qu'à ce jour nous n'avons pas de mandataire au sein de cette CPC, Vincent Mignolet ayant malheureusement décliné l'invitation, faute de temps.

Le groupe se rend compte que seuls les acteurs de la lecture publique sont représentés, personne du monde de l'édition n'est là. Qui pourrions-nous bien inviter ? Florence Richter propose Luc Pire, Nathalie Dubois propose Emile Lansman, c'est un éditeur qui a aussi plus d'une action culturelle à son actif.

Le nom d'Ana Garcia (commissaire de la Foire du livre) est évoqué également, qui plus est, elle est en contact permanent avec le monde de l'édition !

### Mise en situation

Le budget alloué par la Communauté française au secteur de la lecture publique, autrement dit les bibliothèques n'est pas bien gras. Concernant les bourses littéraires, Florence Richter souligne que les prêts à l'édition n'intéressent décidément pas les éditeurs, surtout les petits éditeurs, ils préfèrent avoir d'emblée un subside qu'un prêt à rembourser par la suite.

Florence Richter a **trois** critiques à formuler :

- *Le secteur « Lettres et livres » est celui, à la DG Culture, qui connaît l'augmentation la plus faible depuis 20 ou 30 ans. C'est selon moi, un secteur qui n'intéresse pas les politiques car pas assez « spectaculaire », pas assez de « visibilité ». Et c'est en effet un secteur qui est très bien pris en compte dans la plupart des « pays » occidentaux, et notamment en Flandre. Le livre, la lecture et le Savoir sont pourtant la base de la structuration et la maturation humaine et intellectuelle de tout individu (ce n'est pas moi qui le dit, ce sont aussi bien des philosophes que des... médecins et psychologues). Tant pis pour ceux qui estiment ridicules le mot « Savoir »...*
- *La rubrique « Sciences humaines » (et j'y ajouterais « Sciences » en général) du budget « Promotion des lettres » est « zéro » depuis... je préfère ne pas savoir depuis quand. En 2009, il y aura 25.000 euros pour une utilisation précise : l'aide à l'éditeur André Versaille, ce qui est un excellent choix. Mais ce budget « Sciences humaines » doit absolument augmenter. Et il faudrait, y ajouter des « animations,*

*rencontres, etc » style « Journée du livre politique » organisé, pour l'instant, par le Parlement et non par le Ministère, est-ce normal ? Note : le fait d'avoir créé récemment des budgets « Jeunesse » et « BD » sont de bonnes décisions (aide aux auteurs, éditeurs, etc). Mais les « Sciences humaines » sont bien plus importantes dans la société contemporaine.*

Peut-être devrait-on commencer par redéfinir la notion de lecture ? On parle de lecture fonctionnelle et de lecture plaisir. Nous, bibliothécaires devons défendre notre métier. La notion de lecture renferme le savoir et le plaisir, c'est un crédo !

### **Avant-projet de décret**

Depuis maintenant un an, nous sommes en attente d'un nouveau décret. Cette fois, nous tenons en main l'avant-projet, les propositions. A première vue, il est surtout conçu pour les Centres culturels. Des craintes fusent, quel avenir sera réservé aux petites bibliothèques ? Il faut conserver à tout prix ces lieux physiques et symboliques. Nous ne ressentons pas cette volonté de défendre les bibliothèques à tout le moins les plus petites, elles risquent de perdre leurs subsides déjà très maigres, dès lors le pouvoir organisateur risque purement de les fermer et de consacrer le peu de subsides qui leur était alloué au profit des centres culturels.

Nous sommes là au cœur du métier de bibliothécaire, on n'aborde pas dans ce décret la notion du savoir et des usagers. Les subsides alloués aux bibliothèques sont fonction de leur dynamisme.

Les normes ne sont pas définies dans cet avant-projet, elles vont arriver avec les arrêtés d'application explique le Président. Lui, estime qu'il existe plusieurs interprétations possibles. Le plan de développement est fixé à 100% pour le plan quinquennal. Il est le centre de tout. On s'engage donc pour 5 ans. Ce décret doit être un incitant, il s'agit d'un cadre. Dans le précédent décret, il n'y avait pas de normes minimales. Peu importe que l'on parle d'opérateurs culturels plutôt que bibliothécaires, ce n'est pas en changeant la dénomination que le public reviendra pour autant. Là est le véritable problème les bibliothèques sont de plus en plus désertées. Taux de fréquentation : 20 % de lecteurs, ce qui veut donc dire que 80 % n'y mettent pas les pieds. Il faut avoir une vision futuriste de la bibliothèque, chercher d'autres publics, trouver des leviers. Il faut autre chose qu'un public captif (personnes âgées et les écoles). Il faut procéder à une analyse solide des choses. En France par exemple, Les comportements sont tout différents, c'est intégré dans les mœurs. Il est vrai que le Français a dans sa culture, une réputation de débateur par naissance que nous n'avons pas.

Par ailleurs, une plus grande complémentarité entre la librairie et la bibliothèque pourrait être envisagée. Puisqu' en partie nous avons les mêmes publics et les mêmes activités. A long terme, un groupe de travail devrait plancher sur ce point.

Le décret a été pensé vraiment dans la transversalité. Certes, mais avant de s'inscrire dans la transversalité, ce qui est une bonne chose en soi, estime-t-on, il faut une place propre bien définie, une politique culturelle globale. Encore une fois ce décret inquiète quant à l'avenir de la bibliothèque. Comparativement, au nord du

pays, le cadre du décret est bien cadré et les incitants financiers sont là. Les bibliothèques ont besoin de ces subventions, or elles craignent qu'avec ce nouveau décret on accorde moins d'argent aux subventions et plus aux projets au profit des Centres culturels et des opérateurs culturels.

Marianne Bragard souligne que la province joue un rôle d'opérateur d'appui, la dimension provinciale porte une réflexion en termes de lecture publique. Si ce ne devait plus être le cas à long terme, la dérive est possible.

Cet avant-projet de décret montre une bonne volonté, on sent que les intentions y sont, mais malheureusement trop de flou laisse le doute et les interprétations multiples s'installer. On comprend l'esprit, mais le cadre est mal défini.

On le sait, la médiathèque connaît actuellement une grosse crise. Il est question de fermer tous les centres sauf 1 par province. Il y a une volonté de refiler les comptoirs de prêts à des institutions publiques, non pas aux bibliothèques mais aux centres culturels. Du point de vue de beaucoup, c'est une aberration. A titre d'exemple, à Mons c'est le Grand Manège qui reprend la médiathèque.

- Une proposition est faite en termes de programmation politique, celle de fusionner les bibliothèques et les médiathèques. Elles sont à notre sens complémentaires.

Par ailleurs, la mutualisation des services est un aspect bien mis en évidence dans le décret. C'est l'avenir du secteur. Il faut mutualiser les efforts, les compétences et les moyens.

Le décret permet aussi d'avoir plus de libertés au niveau des choix des livres à opérer. Ainsi, la bibliothèque ne doit plus obligatoirement faire les frais des livres-encyclopédiques, il ne faut plus nécessairement couvrir toutes les matières. Une réflexion serait à faire également concernant la Lobbes (1 500 livres rentrent par mois aux archives), comment procéder à un tri intelligent au niveau de la conservation des ouvrages.

- Proposition est faite de constituer un réseau pour parler des politiques d'achat en bibliothèque. Le décret donne l'occasion de mieux choisir les ouvrages en bibliothèque. Saisissons cette opportunité.

## **A propos du métier**

Au niveau de la formation de base, constat est fait qu'il faut revoir de manière générale chez les jeunes bibliothécaires les acquis et les compétences. Aujourd'hui l'on a tendance à confier à des personnes qui n'ont même pas le diplôme d'humanités secondaires, le travail de bibliothécaire. On dévalorise le métier, de même en acceptant de confier le travail à des bénévoles, cela tue le métier !

En ce qui concerne les bibliothécaires gradués, il y a des remises à jour, des recyclages qui sont nécessaires. Malheureusement à ce jour, on constate que la certification n'est pas reconnue comme elle le devrait.

Lors de notre, seconde réunion, il s'agira de préciser ce qui n'apparaît pas dans le décret. Dégager des orientations qui deviendront des points de programme. Nous poursuivons une doctrine, les plans d'action sont notre rôle.

**Dates de nos prochaines rencontres à bloquer dans votre agenda, une confirmation de votre présence est indispensable, des croissants et cafés seront prévus.**

**CPC Livres/Lecture publique**

- le jeudi 11 décembre de **9h30 à 12h00** au siège de PAC (salle de réunion 1<sup>er</sup> étage), 8 rue Joseph Stevens 1000 BXL)
- le jeudi 18 décembre de **9h30 à 12h00** au siège de PAC (salle de réunion 1<sup>er</sup> étage), 8 rue Joseph Stevens 1000 BXL)
- le jeudi 08 janvier 09 de **9h30 à 12h00** au siège de PAC (salle de réunion 1<sup>er</sup> étage), 8 rue Joseph Stevens 1000 BXL)